Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Eau-de-vie de poire du Valais, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 7 novembre 2001 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par les décisions du 27 mai 2014, et du 7 décembre 2020;

sont respectées par:

accents-du-terroir.ch
Chemin de Bernoud 10
1997 Haute-Nendaz

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Eau-de-vie de Poire du Valais AOP

Lot de production du millésime 2022
24.96 l. à 100 % volume alcool

No enregistrement OIC-EDVP-UTI-0623-17155
Lausanne, le 20 juin 2023

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

e-certificat

SWISS ACCREDITATION
sas.admin.ch SCESp 0054

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

Avenue d'Ouchy 66 / CP 1080
1001 Lausanne
t. 021 601 53 75
f. 021 601 53 79
www.oic-izs.ch
info@oic-izs.ch